



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Délibération n°2024033

Date de convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 03

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, Maire-Adjoint :

Présents : Nicolas PAGET, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD, BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Catherine ZDYB Conseillers.

Excusés :

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Alain CHAZOT pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Anca-Loredana FINE
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif est un acte majeur d'une collectivité par lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal les recettes et les dépenses d'un exercice budgétaire.

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Ville de Courthézon sous l'instruction budgétaire et comptable M 57 est constitué d'un volume total de **13 202 261.57 €**.

Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Pour mémoire :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, avec reprise et affectation des résultats, et se présente de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 677 059.98 €
DÉPENSES	7 677 059.98 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES 5 525 201.59 €

DÉPENSES 5 525 201.59 €

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.5217-10.6 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024, en date du 12 mars 2024,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération 2023111 du 05/12/2023,

Vu la présentation du Budget Primitif 2024 lors de la commission des finances 05/04/2024,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57, donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune de sections,

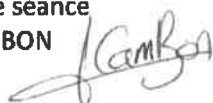
Considérant que la disposition de fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle ;

Considérant que monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance conformément à l'article L 2122-23 du CGCT ;

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** dans tout son contenu, le **BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Principal** de la Ville de Courthézon.
- **RAPPELLE** la délégation consentie au Maire de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune de sections
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Jean-Pierre FENOUIL



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

ARRETE ET SIGNATURES









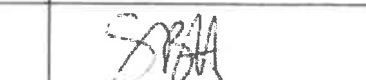
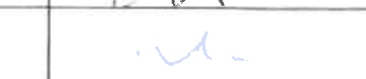

Présenté par le Le Maire - Nicolas PAGET,
 A Courthézon, le 10/04/2024
 Le Le Maire - Nicolas PAGET.

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire,
 A Courthézon, le 10/04/2024


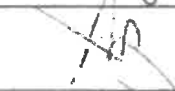



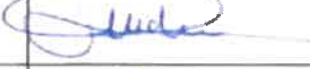





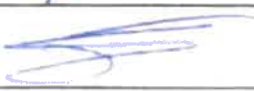

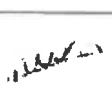
Date de convocation

Les membres du Conseil Municipal,

Nicolas PAGET	
Jean Pierre FENOUIL	
Alexandra CAMBON	
Corinne MARTIN	
Xavier MOUREAU	
Christelle JABLONSKI	
Beol VALENZUELA	
Cyril FLOURET	
Sabine BONVIN	
Anne-Marie PONS	
Marie SABBATINI	
Christiane PICARD	
Lysiane VOISIN	

REÇU EN PREFECTURE le 11/04/2024 Application agréée E-legalite.com

ARRETE ET SIGNATURES

Marc GELEDAN	
Jérôme DEMOTIER	
Alsin CHAZOT	
Laurent ABADIE	
Paul CHRISTIN	
Cédrine PRIANO-LAFONT	
Françoise PEZZOLI	
Julien LENZI	
Caroline FAYOL	
Benjamin VALERIAN	
Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO	
Fanny LAUZEN-JEUDY	
Catherine ZDYB	
Cédric MAURIN	
Marjorie BOUCHON	
Anca Loredana FINE	

Certifié exécutoire par le Le Maire - Nicolas PAGET, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Courthézon, le



VILLE DE
COURTHEZON
Jeunesse & Patrimoine

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2024

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux



Page 1 sur 20

En application de l'article L.2313-1 du CGCT, cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été établi sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 12/03/2024.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 du budget principal.

I- ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE

Le contexte économique et inflationniste continue de frapper fort, sur nos dépenses de fonctionnement, et contraint la collectivité à renforcer sa gestion maîtrisée des deniers publics tout en maintenant des services publics de qualité pour ses habitants.

Le budget 2023 a été marqué par une flambée des prix notamment des matières premières (alimentation, électricité, gaz, carburant). Le budget 2024 devra également y faire face.

Ainsi, face à une raréfaction des recettes et une hausse des dépenses, la collectivité doit faire face à de nouveaux enjeux et à de nouvelles contraintes dans sa gestion budgétaire.

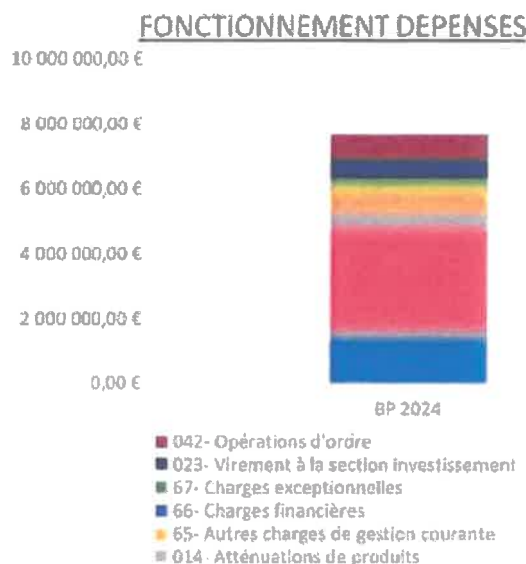
Dans ce cadre, le budget 2024 devra faire l'objet d'une surveillance particulière afin de contenir les effets du contexte économique actuel et de dégager des marges de manœuvre permettant le maintien et la poursuite des projets en cours et à venir.

L'objectif visé par la majorité Municipale sous l'impulsion de monsieur le Maire est de redonner des marges de manœuvre à la Commune pour conserver à l'avenir des services publics de qualité, attendus par la population tout en escomptant tenir un niveau d'investissement nécessaire à la vie de la collectivité.

Cela sera possible en poursuivant la mise en œuvre du plan de résilience initié en 2023, avec une gestion au plus juste des deniers.

II- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

A- Section de fonctionnement



FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024
011- Charges à caractère général	1 805 595,00
012- Charges de personnel	3 200 100,00
014- Atténuations de produits	300 086,00
65- Autres charges de gestion courante	967 718,00
66- Charges financières	84 554,93
67- Charges exceptionnelles	500,00
023- Virement à la section investissement	594 178,34
042- Opérations d'ordre	724 327,71
TOTAL	7 677 059,98

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle s'équilibre à

➤ Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont constituées par :

- Le chapitre 011 qui regroupe les crédits alloués au fonctionnement des services concernant les charges à caractère général : eau, électricité, gaz, carburants, alimentations, fournitures d'entretien, vêtements de travail, petites fournitures, prestations de services, locations, maintenance, assurances, formations, honoraires, fêtes et cérémonies, frais de transport, missions, réceptions, affranchissements, télécommunications, taxes foncières ...

Le chapitre 012 correspondant aux rémunérations du personnel et frais assimilés, est estimé à 3 200 100 € pour l'exercice 2024.

Une revalorisation de 5 points d'indice est prévue dès le 1^{er} janvier 2024, ce qui impactera le budget sur une année compétente.

Poursuite des objectifs visés, tout en rationalisant les charges de personnels de :

- Pérenniser les emplois dès lors que le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction et donc moins recourir au contrat précaire ;
- Valoriser l'accompagnement salarial par une revalorisation du RIFSEEP de manière juste, équitable et impartiale ;
- De renforcer les services stratégiques eu égard la politique de la majorité municipale : ATSEM, Embellissement de la ville, etc. ;
- Accompagner les agents dans leur carrière par la formation et la promotion interne ;

La maîtrise de ce poste sera également de rigueur pour cette année avec une bonne maîtrise des dépenses de personnel (<50% des dépenses de fonctionnement) .

Malgré cela, des questions se poseront quant aux possibles renouvellements sur les départs ou fin de contrats à venir, ce qui obligera à repenser les accès aux services mais également le déploiement des missions de chacun.

• Traitement et régime Indemnitaires :

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévisionnel)
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	936 299,83 €	1 026 863,32 €	1 016 713,79 €	1 203 730,84 €	1 402 581,82 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	208 340,38 €	251 384,84 €	327 667,72 €	370 131,48 €	400 674,12 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	630 485,34 €	630 924,93 €	707 084,91 €	589 271,84 €	415 254,36 €
TOTAL	1 775 125,55 €	1 909 173,09 €	2 051 466,42 €	2 163 134,27 €	2 218 520,40 €

• NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) :

La NBI, *nouvelle bonification indiciaire*, sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

La hausse du montant annuel de la NBI est due à l'augmentation du point d'indice ainsi qu'au recrutement de personnel titulaire.

NBI 2020	NBI 2021	NBI 2022	NBI 2023	NBI 2024 (prévisionnel)
21 148,97 €	25 029,74 €	14 954 €	16 827 €	18 140 €

- Les avantages en nature :

	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisionnel)
MCD/MGP (mutuelle/ prévoyance)	69 070 41 €	50 529.00 €	50 094.00 €	46 534.00 €	58 332.00 €

Cette hausse significative est due à l'augmentation de l'adhésion à la nouvelle mutuelle (+35% de cotisation mensuelle).

Il est à noter que le marché a été renouvelé au 01/01/2024, MGP ayant été le seul candidat ayant répondu à la consultation.

- Les effectifs :

ANNEE	Tableaux / Eglises			Total	Contractuels			Total	Total Agent
	CAT A	CAT B	CAT C		Droit Privé	Droit Public	Autres		
2020	1	9	35	45	32	10	2	44	89
2021	0	10	42	52	18	13	3	34	86
2022	0	6	52	58	4	15	2	21	79
2023	1	6	54	61	4	13	2	19	80
01/01/2024	1	7	54	62	4	9	0	13	75

Le chapitre 014- atténuation de produits, correspondant :

- Au prélèvement du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.
- A l'amende SRU, en application de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2020 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée. N'ayant aucune dépense déductible sur l'exercice 2022, le prélèvement global pour 2024, tenant compte de la majoration de 100 % résultant de la carence de logements sociaux, est de 219 285.04 €.
- Le chapitre 65, comprenant les autres charges de gestion courante, les indemnités, formations des élus, la subvention versée au CCAS de 178 000 €, les subventions versées aux associations et autres, les participations, la contribution au SDIS de 198 752 €.
- Le chapitre 66 - Charges financières qui concerne les intérêts d'emprunts payés à l'échéance.
- Le chapitre 67 correspond à des annulations de titres sur exercice antérieur.
- Le chapitre 023 indique le virement à la section d'investissement de 594 178.34 € pour équilibrer de la section fonctionnement dépenses/recettes.

Page 5 sur 20

- Le chapitre 042 : il s'agit des écritures d'ordre de transfert entre la section fonctionnement et la section investissement concernant les dotations aux amortissements.

FONCTIONNEMENT RECETTES

10 000 000,00 €

5 000 000,00 €

0,00 €



BP 2024

- 002- Résultat reporté
- 042- Opérations d'ordre
- 77- Produits exceptionnels
- 76- Produits financiers
- 75- Autres produits gestion courante

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2024
013- Atténuations de charges	56 000,00
70- Produits des services	380 050,00
73- Impôts et taxes	5 087 500,00
74- Dotations, subventions et participations	1 166 732,01
75- Autres produits gestion courante	105 910,00
76- Produits financiers	20,00
77- Produits exceptionnels	500,00
042- Opérations d'ordre	28 509,61
002- Résultat reporté	851 838,36
TOTAL	7 677 059,98

➤ Recettes de fonctionnement prévisionnelles sont constituées par :

- Le chapitre 013 : Atténuations de charges : il regroupe les remboursements sur les rémunérations des agents en maladies, les DAS (décharges syndicales), et les aides de l'état pour les contrats PEC (parcours, emploi compétence). Il perdure une incertitude toutefois sur la participation de l'État, notamment en matière de DGF mais aussi s'agissant des compensations diverses et c'est à ce titre que les inscriptions en 013 ont été revues à la baisse par rapport à 2023.

Page 6 sur 20

- Le chapitre 70 correspondant aux recettes générées par les concessions, occupation du domaine public, les prestations des différents services, Culture, SEJ, CLSH, Cantine, les locations, des remboursements de frais par le CCAS.
- Le chapitre 73 Impôts et taxes : les prévisions de la fiscalité locale, des attributions de compensations par la communauté de communes du Pays d'Orange en Provence (POP), et les taxes additionnelles droits de mutation, ont été calculées sur les mêmes bases que 2023, les éléments 2024, n'étant pas encore connus. Nous escomptons toutefois une revalorisation des bases en lien avec l'inflation (non prise en compte dans les recettes présentées), ce qui devrait porter modérément à la hausse nos recettes fiscales (Chapitre 73) alors même que le Conseil Municipal confirme le maintien à l'identique des taux d'imposition.

Dans tous les cas il est donc primordial que la Commune travaille sur ces recettes propres. Et c'est à ce titre que la Commune oriente ses investissements vers des investissements générant des revenus fonciers : c'est le cas des différents locaux commerciaux qui ont généré dès 2023 les premières recettes foncières pour la Commune et qui vont se poursuivre en 2024.

À moyen terme, ce seront près de 150 000 euros par an de revenus fonciers nouveaux qui seront générés par les investissements terminés, en cours ou à venir (local ancienne caserne, local superette, maison de santé, ancien vétérinaire, maison corbeau, etc).

En 2024, la collectivité n'augmentera pas les taux de sa fiscalité afin de ne pas faire peser une dépense supplémentaire à ses habitants.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020. La suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023. Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les Communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçue par les Communes. Elles ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires depuis le 1^{er} janvier 2023.

Taux par type de taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation	12,05%	12,05%	12,05%	Compensé	Compensé	Compensée	Compensée	Compensée
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	27,40%	27,40%	27,40%	27,40%	42,53% *	42,53%	42,53%	42,53%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%

* Augmentation du taux en 2020 provenant du transfert de taux sur les Communes (+15,13%), afin de compenser la perte des valeurs locatives des industries suite à la réforme des valeurs locatives faite par l'État. Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale reste fixe, elle est intégrée au sein de la part communale. Part communale (27,40%) + Part départementale (15,13%) = 42,53%.

Si la fiscalité ne subira aucune augmentation en 2024, il est toutefois envisageable qu'un travail portant sur la revalorisation de certains tarifs communaux soit conduit cette année.

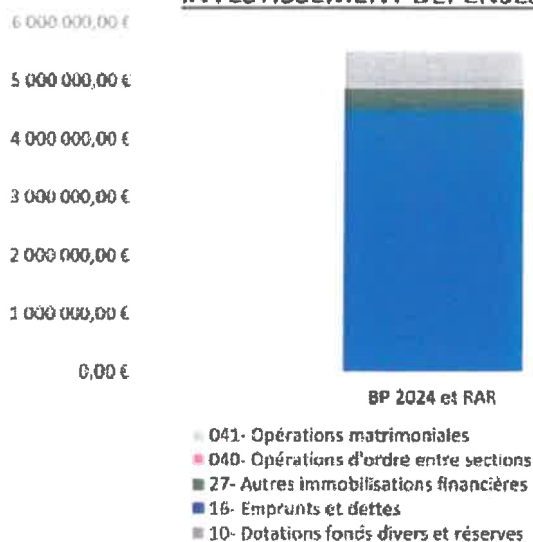
Le chapitre 74 regroupe essentiellement la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses éligibles en section de fonctionnement de l'année N-2), la dotation sur les titres sécurisés, des subventions de fonctionnement (Petite enfance, SEJ, CLSH), les compensations de l'état au titre des exonérations de taxes foncières.

- Le chapitre 75 correspondant aux revenus des immeubles, logements, commerces.
- Le chapitre 77 – concernant les recettes incertaines tels que des remboursements d'assurances.
- Le chapitre 042 constitué d'écritures d'ordre, reprises sur subventions, travaux en régie.

B. Section d'investissement

➤ Dépenses d'investissement prévisionnelles :

INVESTISSEMENT DEPENSES



INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024 et RAR
2 - Dépenses d'équipement	4 459 189,48
455- Opérations pour compte de tiers	55 856,88
10- Dotations fonds divers et réserves	0,00
16- Emprunts et dettes	359 515,62
26 - Participations et créances	1 000,00
27- Autres immobilisations financières	500,00
040- Opérations d'ordre entre sections	28 509,61
041- Opérations matrimoniales	620 630,00
TOTAL	5 525 201,59

Les immobilisations corporelles et en cours représentent la majeure partie des dépenses d'investissement.

Ces dépenses comprennent notamment les travaux réalisés sur la commune, les équipements destinés à améliorer le cadre de vie des habitants mais également les équipements techniques destinés à permettre aux services municipaux d'effectuer des travaux.

En 2024, nous maintiendrons un haut niveau d'investissement malgré les turbulences.

Ils aborderont les sujets régaliens et 3 dossiers retiendront toute notre attention.

- D'abord les travaux de sécurisation de l'Ecole Val Seille : Connu depuis 2010, les travaux doivent à présent être entrepris pour des questions de sécurité et d'entretien de notre patrimoine public. Ce sont près de 1 200 000 euros qui seront investis sur le sujet. La collectivité doit faire face à ses responsabilités, l'inflation ayant par ailleurs fait son œuvre sur la quantification de ce projet qui n'a pas pu être conduit en 2023.

- Ensuite, comme rappelé par Monsieur le Maire lors des Vœux à la Population, l'enjeu de la santé est de taille et les collectivités locales doivent prendre leur responsabilité. Un grand chantier a été

Page 9 sur 20

ainsi lancé par l'Autorité Territoriale et la Majorité Municipale pour construire l'avenir de notre Commune. Sans médecin une Commune se meurt : nous devons assurer l'attractivité de Courthézon. Après avoir réuni et travaillé avec l'ensemble des professionnels de Santé du Territoire, **la Maison de Santé** a obtenu son permis de construire en ainsi que ses premières subventions.

Avec un budget de **1 500 000€**, ce ne sera toutefois qu'une petite partie de la dépense qui sera inscrite au regard du recours qui a été intenté contre le permis de construire de ce projet, le ralentissant ainsi au risque de voir certains professionnels de la santé adhérer à d'autres projets sur les Communes voisines.

- Enfin, dans le cadre du programme de création de 200 gendarmeries en France souhaité par le Président de la République, Courthézon a été retenue pour accueillir une nouvelle brigade sur notre territoire.

L'année 2024 marquera ainsi les premières propositions de terrains communaux pour le retour d'une gendarmerie à Courthézon, et la réflexion sur l'installation de la brigade provisoire projetée.

Bien sûr, la majorité municipale poursuivra son travail sur **l'attractivité et la vie commerciale** avec notamment la finalisation de l'acquisition de la maison Corbeau (garage mitoyen) et sa transformation en local commercial, au même titre que les travaux à entreprendre dans l'ancien local vétérinaire acquis par la Commune en 2022.

Un cheminement doux cycles et piétons sera créé en 2024 pour relier le quartier de la Barrade au cœur de ville par le Boulevard des anciens combattants.

Encore davantage en détail avec les projets décrits ci-après :

Animations – Festivités :

Fête de Pâques : Cette fête familiale majeure pour Pâques sera au programme pour la seconde année, avec un élargissement des activités et des plages horaires d'accès (10h à 16h) sera maintenu, avec manèges, présence de mascottes et autres animations pour petits et grands,

Entre Vins et Château : Après une première édition d'une belle réussite, cet évènement qui met en valeur notre plus grande fierté : notre terroir et ses domaines viticoles, sera au programme en 2024. Un projet mené en partenariat avec nos viticulteurs.

Fête de la Musique : La traditionnelle fête de la Musique s'organisera, pour débiter l'été, au plus près de nos commerces pour faire vivre notre tissu commerçant avec des groupes disséminés un peu partout sur la Commune, là encore dans un cadre budgétaire contenu.

Fête des Terrasses : Devenu un moment phare du début d'été depuis 2020, la Fête des Terrasses, en partenariat avec la Région Sud, fera vibrer notre Commune dans les premiers soirs de juillet pour la quatrième année consécutive.

Les Réjouissances : Après avoir voyagé aux USA en 2023, Les Réjouissances nous emmèneront cette année en Italie avec de nombreuses découvertes à la clé, dans un coût global maîtrisé, pour toujours offrir de beaux moments aux courthézonnaises et courthézonnais.

Les Hivernales de Courthézon : Devenu une institution depuis 2021, fort d'un immense succès, les Hivernales feront encore briller les yeux de milliers de visiteurs en 2024 avec, au rendez-vous : feu d'artifice, animations, marché de Noël dans le parc, et plein d'autres surprises qui feront rêver petits et grands !

Culture :

Page 10 sur 20

Festival Inn : Nous aurons l'honneur d'accueillir à nouveau, pour la quatrième année consécutive le Festival d'Avignon : la culture au plus près ici chez nous en 2024.

Festival Off les Murs : A Courthézon pour la troisième édition, tout un weekend de juillet sera consacré à l'accueil de troupes du fameux festival d'Avignon sur des lieux Inédits de notre Commune

Exposition Philippe CHAZOT : Philippe Chazot expose régulièrement en France et à l'étranger. La ville est fière de lui ouvrir le Parc et le Château pour marquer ses 40 ans de création. Artiste autodidacte et reconnu, il a créé une œuvre originale et forte, composée de sculptures en bronze dont un nombre important de sculptures monumentales, de sculptures en acier, de dessins. Un grand rendez-vous culturel à venir donc.

Festival du Rire : En 2023, le succès a été au rendez-vous, avec plusieurs centaines de spectateurs venus rire à Courthézon, en 2024 on remet ça, avec de belles surprises à venir pour les plus grands rires assurés !

Cinéma : traditionnellement, plusieurs séances avec CINEVAL se tiendront tout au long de cette année, pour que les cinéphiles découvrent à proximité les sorties récentes, et que les enfants de nos écoles puissent découvrir le 7ème art !

Expositions : Tout au long de l'année, des artistes auront l'occasion d'exposer des œuvres dans les différents espaces dédiés à Courthézon.

Sécurité :

Maintien d'un effectif fort : L'équipe de PM maintient un effectif de 7 PM et 1 secrétaire, assurant de fait les patrouilles nocturnes. Grâce à ses plages horaires et ses effectifs importants, la couverture sécuritaire de Courthézon est l'une des plus importantes des Communes de la strate.

Vidéo protection : poursuite du renforcement du système, après la mise en place de caméras à lecture de plaque, le changement de caméras anciennes, en 2023 de nouvelles caméras sur la Commune permettront d'étendre la couverture avec notamment l'intégration du quartier de la Barrade et de la Gare.

Sport- Association :

Maintien des subventions : Les associations sont le cœur battant d'une Commune. Elles ont tout notre soutien. Aussi les subventions sont maintenues pour notre tissu associatif sans la moindre baisse, marqueur fort de la politique municipale en cette année.

Parcours Nature –Bois des Nonciades : Travail sur la réalisation d'un parcours nature, à proximité du Bois des Nonciades, comprenant notamment l'acquisition de surfaces foncières.

Etude de projet d'un Pump Track : Sur proposition du Conseil Municipal des Enfants, un projet d'étude de réalisation d'un Pump Track verra le jour en 2024, pour une mise en opérationnalité en 2025.

Course des 3C : 2024 sera une année exceptionnelle pour la France et pour le sport mais aussi pour notre Commune. Nous vous l'avions annoncé il y a quelques temps, Courthézon, labellisée Terres de Jeux 2024, organise, aux côtés de Caderousse et Châteauneuf-du-Pape, un évènement exceptionnel dans le cadre du « Vaucluse se prend aux jeux » : le Semi-Marathon des 3C. La première édition de cette course à pied se déroulera le 19 mai.

Page 11 sur 20

Numérique :

Reconduite des ateliers numériques particuliers et professionnels : Face au succès des ateliers et dans l'attente de l'ouverture du Pôle nous poursuivons les ateliers numériques : depuis l'utilisation d'un ordinateur à la création d'un site internet, il y en a pour tous !

Wifi Public : Maintenance et remise en service de bornes qui sont défectueuses.

Education – Enfance – Jeunesse :

Kermesses au parc val seille : Depuis 2022 sous l'impulsion de la nouvelle municipalité nous avons eu le retour des kermesses dans le parc Val Seille, un grand succès, pour le plus grand bonheur des enfants, des enseignants et des parents !

En 2023, nous poursuivons cette tradition courthézonnaise, avec le soutien logistique et le financement d'animations pour les deux kermesses organisées par les écoles publiques et privée.

Travaux Escalier Ecole Val Seille : Le bâtiment de l'école Val-Seille présente des désordres sur une partie bâtie postérieurement à la construction du bâtiment principal. Plus précisément, il s'agit d'une extension attenante ainsi qu'une surélévation d'un niveau supplémentaire de la partie existante.

Ceci a été identifié il y a plus de 13 ans par une étude en 2010. En septembre 2021 des études complémentaires sur la structure a permis de visualiser la dilatation entre le bloc escalier et le bâtiment principal.

Il convient de ne plus attendre et de transformer ce bâtiment.

Les travaux de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école val-Seille en 2024 porteront sur la démolition de cette partie fragile, la reconstruction d'un escalier, et la création d'un aménagement sur le bâti sain pour créer une classe, un dortoir et des sanitaires.

Conseil Municipal des Enfants : Après le succès d'un premier mandat, nous nous projetons sur le second. Cette nouvelle instance de dialogue montre à quel point les enfants peuvent être acteurs de leur Commune, en faisant remonter des visions et des projets concrets à mettre en œuvre.

Déploiement d'abris bus : 2024 verra le début du déploiement pluri annuel des abris bus sur les points stratégiques identifiés.

Maintien des ATSEM : Les ATSEM jouent un rôle clé aux côtés des enseignants. Nous maintiendrons, comme depuis 2020, une ATSEM par classe en Maternelle, un véritable choix de la majorité municipale (pour rappel la légalité impose une ATSEM par pôle scolaire).

Maintien Aide au Permis : Comme depuis deux années nous accompagnerons les jeunes courthézonnaise au financement du permis en contrepartie d'un engagement citoyen pour la Commune ET en partenariat avec l'Auto-Ecole de Courthézon.

Maintien Aide au BAFA : L'accès aux postes d'animateurs dans des structures dédiées nécessite l'obtention d'une formation payante, la municipalité, dans le désir d'accompagner la jeunesse à l'emploi, et à assouvir un réel besoin sur des postes non pourvus, maintiendra le dispositif d'aide au BAFA.

Environnement :

Page 12 sur 20

Cliiink : Cliiink se poursuit récompensant le tri du verre par des bons d'achats dans les commerces locaux : on trie plus et on fait travailler le commerce local !

Etang de pêche : L'étang de pêche ayant pris son rythme de croisière, particulièrement attractif et apprécié de toutes les générations, un travail sera opéré en 2024 pour améliorer l'offre de stationnement à proximité.

Semaine de l'Environnement : La semaine de l'environnement est devenue un moment incontournable sur notre Commune depuis 2020 : cette année encore la Commune participera à la journée citoyenne de nettoyage, accueillera exposition et ateliers pour les petits comme pour les grands.

Jardins portagés partagés municipaux : Les jardins ayant été livrés, et connaissant une vive fréquentation les investissements se poursuivront par un soutien à l'entretien des espaces communs, le déploiement de nouvelles prises et d'une serre pour les plants.

Propreté urbaine : poursuite déploiement Canisite/Sac Déjection Canine/poubelle/cendrier → **LABEL VILLE ECO PROPRE **** : nous poursuivrons les efforts cette année sur la propreté urbaine avec le déploiement de tous les outils nécessaires pour lutter notamment contre les déjections canines. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque nous avons reçu la 2ème étoile du label **VILLE ECO PROPRE**.

Poursuite Création espaces verts : aménagement du contrat d'axe, de la place Daumier et du parking de la superette en perspective.

Cimetière : L'interdiction de l'usage de désherbant nous invite à reconsidérer notre cimetière. Un cimetière naturel est ainsi en création avec la plantation de plusieurs dizaines d'arbres et l'engazonnement des allées peut être envisagé, avec l'inscription budgétaire d'une étude approfondie sur le sujet qui sera soumis à l'avis de la population.

Croisement Boulevard République / Avenue Victor Hugo : Participation à l'ensemble de la végétalisation de ce croisement, plantation de haies végétales, d'arbres, de prairies et de différentes fleurs qui vont concourir à améliorer encore sensiblement le cadre de vie de ce secteur.

Patrimoine :

En complément des projets déjà énoncés :

Fontaines : Après le lavoir, la fontaine du 8 mai en 2022, sans oublier la fontaine Daumier en 2023, d'autres fontaines plus mineures verront leurs rénovations. Sans oublier que la fontaine des quatre saisons après une rénovation en 2021, mérite un entretien important, pour éviter que le travail de rénovation entrepris ne soit réduit à néant.

Mise en lumière de la Seille : Dans le cadre des travaux du boulevard, la seille, va continuer à être mise en lumière depuis la Place Daladier jusqu'à l'établissement Come a Casa.

Aménagement Urbain :

Contrat d'axe : Participation à l'ensemble de la végétalisation de ce croisement, plantation de haies végétales, d'arbres, de prairies et de différentes fleurs qui vont concourir à améliorer encore sensiblement le cadre de vie de ce secteur. La Pop finalisera quant à elle l'ensemble de l'aménagement dont le pont qui menaçait ruine jusqu'alors, une étude est en cours sur une mise en valeur de la Seille et des quais, rendus visibles par la mise en œuvre des travaux.

Page 13 sur 20

Ancienne MRI : Le permis sera prochainement déposé pour la création de logements seniors en plein cœur de ville. Le jardin deviendra public en accès par la porte en bord de seille et le RDC de la maison de retraite sera conservé dans le domaine public.

Rues de centre-ville : les études se terminent pour le lancement du grand chantier intra-muros de reprises des ruelles de centre-ville dans le haut du village. Démarrage de la partie SEV fin 2024, démarrage côté POP tout début 2025.

Aménagement Route de Châteauneuf-du-Pape : Conformément aux engagements, les travaux de création d'un cheminement doux pour relier le quartier des Sources a débuté en février 2024 avec en sus la création d'un giratoire à la sortie du pont et des passages traversants visant à améliorer la sécurité routière sur le secteur.

Espace du Boulodrome : Des travaux de sécurisation seront entrepris en 2024 pour le bâtiment à l'entrée du boulodrome qui s'effondre rendant ainsi un espace supplémentaire à l'accueil du public.

CCAS-SOCIAL-SENIORS - CITOYENNETE

Maintien chèque cadeau pour 18000 euros de redistribution dans les commerces locaux

Moments de convivialité SENIORS : Poursuite du repas printanier, lancement des thés dansants le dimanche.

Poursuite des Ateliers seniors : ateliers particulièrement appréciés, autour des aidants, du bien-être ou du numérique.

Navette Club des Cigales : Maintien de ce service par conventionnement avec le Club des Cigales. Mise en place en 2023 de navettes « courses alimentaires » opérées par les équipes du CCAS.

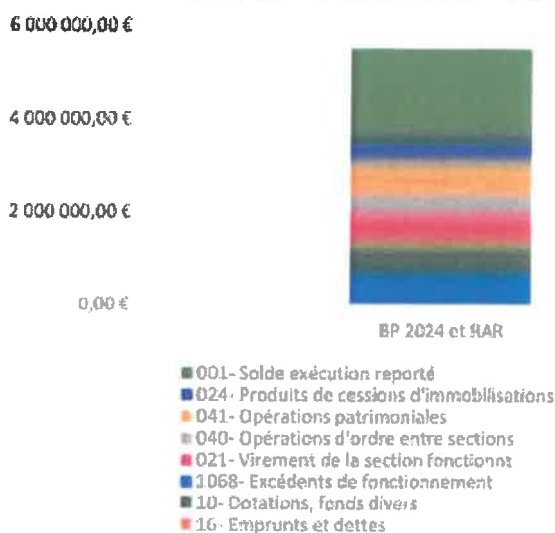
Base Biométrique : L'année 2024 verra le maintien de ce nouveau service mis en place courant de l'année 2023 et rencontrant un fort succès.

Service Bus : Mis en place en test fin 2023, l'année 2024 verra ce service bus permettant aux plus anciens de se rendre dans les supérettes de la Commune pour réaliser leurs « commissions ».

➤ **Recettes d'investissement prévisionnelles :**

Page 14 sur 20

INVESTISSEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2024 et RAR
13- Subventions d'investissements	958 841,93
455- Opérations pour compte de tiers	55 856,88
16- Emprunts et dettes	3 500,00
10- Dotations, fonds divers	357 000,00
1068- Excédents de fonctionnement	0,00
021- Virement de la section fonctionnt	594 178,34
040- Opérations d'ordre entre sections	724 327,71
041- Opérations patrimoniales	620 630,00
024- Produits de cessions d'Immobilisations	335 000,00
001- Solde exécution reporté	1 875 866,73
TOTAL	5 525 201,59

En 2024, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, la Commune entend jouir d'un excédent de fonctionnement plus massif sur l'exercice afin de soutenir la politique ambitieuse d'investissement. Le plan de résilience prendra ainsi tout son sens : la maîtrise du fonctionnement assure la pérennité des investissements nécessaires à notre Commune.

L'exercice budgétaire, commencera, commencera en 2022 avec un solde d'exécution reporté positif de 1 878 592,33 € contrairement à plusieurs exercices précédents (2018 / 2020 / 2021).

Par ailleurs, les liens tissés avec nos partenaires institutionnels, tant étatique que régional ou départemental permettent également de disposer d'un puissant soutien financier. Bien que les subventions ne soient pas toutes inscrites au budget primitif, car seules les notifiées peuvent l'être, nous savons pouvoir escompter sur un excellent soutien encore en 2024.

Le virement du chapitre 021 au chapitre 023 concerne une écriture d'ordre pour l'équilibre de la section de fonctionnement. Il constitue l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

Page 15 sur 20

au profit des investissements prévus.

III- LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT : AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A- Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiement (CP)

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissements (P.P.I).

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

La Commune de Courthézon a fixé les seuils minimums d'ouverture d'une AP/CP à :

- 500 000 € de travaux minimums
- 2 ans de travaux minimums

En 2024, une mise à jour de l'échéancier est effectuée concernant les projets de Construction d'une maison médicale, et d'un pôle numérique et une nouvelle AP est créée pour les travaux de l'école Val Seille (cage d'escalier)

Page 16 sur 20

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiement (CP)											
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisionnelle	M. Résime	SERS	Dépenses estimées							
				Montant AP voté en €	Budgétisé 2023	Réalisé au 31/12/2023 en €	AP restant à réaliser en €	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 en €	CP 2027 en €
Construction d'une maison de santé Code opération : 23MAISONSAITE	3	2023	Dépenses	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	150 000,00	650 000,00	550 000,00	
			Recettes	1 160 000,00	1 160 000,00	243 580,00	700 000,00			700 000,00	
Construction d'un pôle numérique Code opération : 23POLNUMERIQUE	3	2023	Dépenses	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00		500 000,00	550 000,00	550 000,00
			Recettes	970 000,00	970 000,00	0,00	620 000,00				620 000,00
Ecole Val Sailla / cage d'escalier	2	2024	Dépense	1 300 000,00				780 000,00	520 000,00		
			Recettes	600 000,00					690 000,00		
Total dépenses				4 350 000,00	3 050 000,00	0,00	3 050 000,00	930 000,00	1 670 000,00	1 200 000,00	550 000,00
Total recettes				1 820 000,00	1 230 000,00	243 580,00	1 310 000,00	0,00	690 000,00	700 000,00	620 000,00

B- Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de pouvoir effectuer une priorisation. Il permet encore d'anticiper le financement des dits travaux.

Il se compose de la manière suivante :

Plan Pluriannuel d'investissement de la Commune de Courthézon										
Désignation	Année prévisible	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	TOTAL PROJETS	Depenses	Subventions	Autofinancement	TOTAL FINANCY
Banquettes extérieures excuser dans l'AD Saffis	2	340 000,00 €	740 000,00 €	430 000,00 €		1 510 000,00 €		647 000,00 €	862 000,00 €	1 309 000,00 €
Transformation local de COMESAD en conservatoire de bière	1	320 000,00 €	200 000,00 €			520 000,00 €	63 000,00 €	196 300,00 €		263 000,00 €
Création d'une station de pompe	3		150 000,00 €	250 000,00 €	130 000,00 €	530 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €		1 450 000,00 €
Aménagement occasionnel analyse urbaine	1	25 000,00 €				25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chercheurs géomètres (aménagement)	1	70 000,00 €				70 000,00 €	- €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Classement provisoire des zones d'activités commerciales / La Barrière	1		30 000,00 €			30 000,00 €		40 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
90-mètres Nouvelle Boulevard	1	51 000,00 €	140 000,00 €			191 000,00 €	- €	- €	140 000,00 €	140 000,00 €
Appel à candidatures pour le projet de voirie / Projets départementaux	1	60 000,00 €	170 000,00 €			230 000,00 €	- €	- €	170 000,00 €	170 000,00 €
Participation à l'intercommunalité pour la voirie / Des habitants / Au V. M. M.	1	55 000,00 €	120 000,00 €			175 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
Plan d'alignement / B. M. M.	1	32 500,00 €				32 500,00 €	- €	- €	32 500,00 €	32 500,00 €
Reprise des zones commerciales	1	10 000,00 €				10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Pompes trappées	1		30 000,00 €	204 000,00 €		234 000,00 €	204 000,00 €		47 000,00 €	281 000,00 €
Création	1		41 000,00 €			41 000,00 €			41 000,00 €	41 000,00 €
Acquisition pour l'habitat	1	15 000,00 €	15 000,00 €			30 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Abats de toiture	1		30 000,00 €			30 000,00 €			30 000,00 €	30 000,00 €
Tour de visitation	1		100 000,00 €			100 000,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €
Création d'un parking	1	150 000,00 €		220 000,00 €	120 000,00 €	490 000,00 €	500 000,00 €	620 000,00 €		1 120 000,00 €
TOTAL		1 527 000,00 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 070 000,00 €	3 740 000,00 €	3 000 000,00 €	1 344 200,00 €	1 395 800,00 €	5 340 000,00 €

IV- LA DETTE

Le montant du capital restant dû au 01/01/2024 est de 2 625 551.63 €.

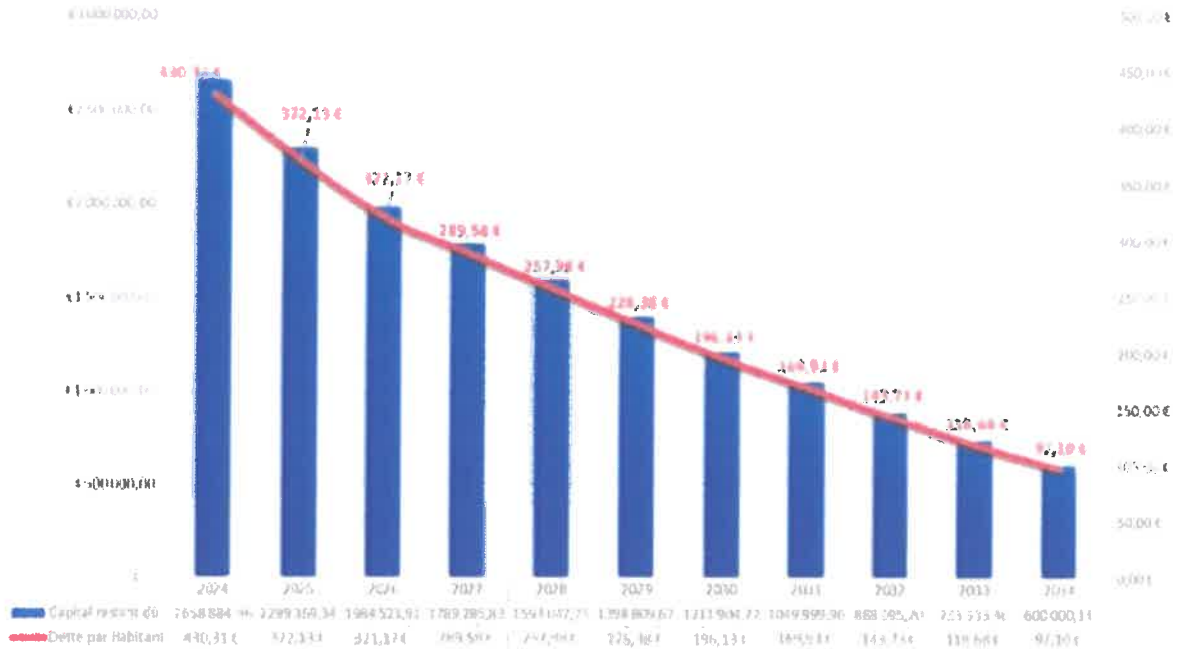
Le montant estimatif de l'annuité de la dette 2024 est de 411 285.11 € dont 85 102.82 € d'intérêts et 326 182.29 € de capital.

Le graphique ci-dessous représente le capital restant dû au 31/12 de chaque année et met en perspective l'évolution de la dette par habitant en se projetant sur 10 ans.

Ainsi, en 2026, en prenant en considération l'accroissement démographique, la Commune retrouvera un niveau d'endettement sensiblement identique du début de mandat 2020/2026, perdurant ainsi dans les seuils extrêmement bas et maîtrisés comparés au Communes de même strate.

Page 18 sur 20

CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12



* L'histogramme présenté n'englobe pas les résultats du recensement 2024 (connus en 2025).

FISCALITE LOCALE

En 2024, la collectivité n'augmentera pas les taux de sa fiscalité afin de ne pas faire peser une dépense supplémentaire à ses habitants.

Taux par type de taxe	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation	12,05%	12,05%	12,05%	Compensé	Compensé	Compensée	Compensée	Compensée
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%	12,05%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	27,40%	27,40%	27,40%	27,40%	42,53% *	42,53%	42,53%	42,53%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%

* Augmentation du taux en 2020 provenant du transfert de taux sur les Communes (+15,13%), afin de compenser la perte des valeurs locatives des industries suite à la réforme des valeurs locatives faite par l'État. Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale reste fixe, elle est intégrée au sein de la part communale. Part communale (27,40%) + Part départementale (15,13%) = 42,53%.

Si la fiscalité ne subira aucune augmentation en 2024, il est toutefois envisageable qu'un travail portant sur la revalorisation de certains tarifs communaux soit conduit cette année.

RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2024

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		6 178

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou intercommunales (N-1) (habitant) (1)		€ 130 998,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 028,63
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 035,97
3	Dépenses d'équipement brutes / population	751,18
4	Excédent de votes / population (2) (3)	430,31
5	DOF / population	95,42
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30,45 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements avancés de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	38,62 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	68,56 %
9	Excédent de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39,12 %
10	Excédent brut / dépenses réelles de fonctionnement (2) (4)	4,87 %

(1) A partir de 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées sur la base de l'indicateur de ressources fiscales (IRF) de l'année N-1, après déduction de la part des dépenses et de la part des recettes par les services préfectoraux.
 (2) Les votes exprimés au 1^{er} tour de scrutin de l'élection municipale de 2020 sont de 14 000 voix.
 (3) L'excédent de votes est calculé en soustrayant les dépenses réelles de fonctionnement de l'IRF de l'année N-1.
 (4) Pour les ratios de ratios, les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées sur la base de l'indicateur de ressources fiscales (IRF) de l'année N-1.